

# Fiche pratique

## Plan de formation

### Finalité

#### ● De quoi s'agit-il ?

- Le plan de formation peut être défini comme l'ensemble des actions de formation, de bilans de compétences et de validations des acquis de l'expérience retenues par l'employeur à destination des salariés de son entreprise.
- Il n'existe pas de définition réglementaire du plan de formation qui est considéré par certaines entreprises comme une simple obligation réglementaire, mais pour d'autres comme un véritable outil managérial.
- L'entreprise est libre de mettre en œuvre ces actions, mais elle est incitée à organiser la formation des salariés lui permettant ainsi de s'acquitter de son obligation légale.

---

### Mode opératoire

#### ● Comment le mettre en place ?

**Etape préalable :** identification des axes prioritaires du plan de formation en lien avec la stratégie de l'entreprise

- Les grandes étapes du plan de formation sont :
  - Le recueil des besoins  
Ils sont recensés auprès des responsables de services ou directement auprès des salariés, soit par fiche, soit lors d'entretiens annuels ou professionnels.
  - L'établissement du plan en deux catégories (voir tableau ci-après)
  - Le chiffrage et l'arbitrage éventuel
  - La validation du plan par la Direction
  - La mise en œuvre des actions
  - Le suivi et l'évaluation
  - Le bilan
- Consultation des représentants du personnel (CE ou délégués du personnel en l'absence de CE) selon un calendrier réglementaire :
  - Présentation des actions de formations réalisées de l'année N-1 et de l'année en cours
  - Présentation du projet de plan de formation

# Fiche pratique

## Plan de formation

### Les actions du plan de formation

Catégorie 1		Catégorie 2	
Actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi		Actions de développement des compétences	
A l'initiative de l'employeur ou sur demande du salarié, avec acceptation de l'employeur			
Sur le temps de travail	Sur le temps de travail	Hors temps de travail	
Rémunération habituelle, avec application du régime des heures supplémentaires en cas de dépassement	Rémunération habituelle	Versement de l'allocation formation	
		Mobilisation possible des heures acquises au titre du DIF	

**Exemple de plan de formation (voir annexes)**

